

VILLE D'ARGENTAN

Budget Principal + Budgets Annexes

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Exercice 2025

Rapport de présentation

Périmètre du présent rapport

- Budget Principal de la Ville d'Argentan - budget général
- Budgets annexes : Musées, Petite Enfance, Quai des Arts
- Première mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) - exercice 2025
- Comparaisons systématiques avec le Compte Administratif 2024 (CA 2024)

★ Nouveautés 2025 traitées dans ce rapport

- Fusion Compte Administratif + Compte de Gestion → CFU (1ère mise en œuvre)
- Présentation obligatoire du budget pour la transition écologique - axes 1 et 6
- Présentation agrégée et consolidée BP + budgets annexes (état A3)

PRÉAMBULE Contexte, périmètre et mode de lecture

Première mise en œuvre du CFU - Exercice 2025 - Comparaison avec CA 2024

1. Contexte réglementaire

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue une réforme majeure de la comptabilité publique locale. En application du décret n° 2022-1265 du 28 septembre 2022 et de l'arrêté du même jour, il remplace le double document constitué du Compte Administratif (CA), produit par l'ordonnateur, et du Compte de Gestion (CG), produit par le comptable public (DGFIP). Pour la Ville d'Argentan, l'exercice 2025 constitue la première mise en œuvre complète de ce nouveau document, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

2. Note de lecture comparative

Les données 2024 utilisées pour les comparaisons sont issues du Compte Administratif 2024 (CA 2024) de la Ville d'Argentan, voté par le conseil municipal. Ces données sont présentées dans les colonnes « CA 2024 » des tableaux comparatifs. Les évolutions sont exprimées en valeur absolue (€) et en pourcentage.

Sources de données

- CFU 2025 - Ville d'Argentan : états A1, A2, A3, B1 à B9, C1 à C3 (maquettes CFU transmises)
- CA 2024 - Ville d'Argentan : Compte Administratif voté, budget général, 315 pages
- Périmètre comparatif : budget principal uniquement (les budgets annexes n'existaient pas dans le CA 2024 sous la même forme)

PARTIE I Exécution budgétaire globale

Synthèse et comparaison 2024 / 2025 - Budget Principal

I.1 Vue d'ensemble - Exécution comparée 2024 / 2025

La comparaison des exercices 2024 et 2025 met en évidence une progression des volumes financiers, avec des recettes de fonctionnement en hausse de +5,2 % et des dépenses contenues à +4,2 %. L'investissement réalisé est en revanche en baisse de -16,6 % en dépenses, reflet d'un programme 2024 particulièrement chargé (notamment en immobilisations en cours) qui ne s'est pas répété au même niveau en 2025.

Section - Budget Principal	CA 2024	CFU 2025	Évolution
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réalisées	20 451 523 €	21 307 933 €	+856 410 € (+4,2 %)
Recettes réalisées (hors 002)	21 807 052 €	22 939 891 €	+1 132 839 € (+5,2 %)
INVESTISSEMENT			
Dépenses réalisées (hors 001)	6 314 581 €	5 265 800 €	-1 048 781 € (-16,6 %)
Recettes réalisées	7 072 753 €	5 878 292 €	-1 194 461 € (-16,9 %)
Restes à réaliser dépenses	851 605 €	945 076 €	+93 471 € (+11,0 %)
Restes à réaliser recettes	788 296 €	406 313 €	-381 983 € (-48,5 %)

I.2 Section de fonctionnement - réalisations comparées

La section de fonctionnement progresse en 2025 sous l'effet conjugué d'une légère hausse des dépenses de gestion (+4,2 %) et d'une croissance plus marquée des recettes (+5,2 %), notamment portée par les dotations. Le taux d'exécution en dépenses reste élevé à 95,1 % en 2025 contre 93,6 % en 2024.

Indicateurs fonctionnement	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses prévues (BP+DM)	21 203 466 €	22 418 240 €	+1 214 774 € (+5,7 %)
Dépenses réalisées	20 451 523 €	21 307 933 €	+856 410 € (+4,2 %)
Taux d'exécution dépenses	93,6 %	95,1 %	+1,5 pt
Recettes prévues (BP+DM)	21 203 466 €	22 490 736 €	+1 287 270 € (+6,0 %)
Recettes réalisées	21 807 052 €	22 939 891 €	+1 132 839 € (+5,2 %)
Taux d'exécution recettes	99,8 %	101,9 %	+2,1 pt
Résultat de fonctionnement	1 355 529 €	1 631 958 €	+276 429 € (+20,4 %)

I.3 Section d'investissement - réalisations comparées

La baisse du volume d'investissement réalisé en 2025 par rapport à 2024 (-16,6 %) s'explique principalement par l'achèvement en 2024 du centre de tir (immobilisations en cours : 2,84 M€ mandatés en 2024), non renouvelés au même niveau en 2025.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement 2025 est de 66,6 %. Il est inférieur à celui de 2024 qui était de 77,3 %.

Indicateurs investissement	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses prévues (BP+DM+RAR N-1)	7 227 985 €	6 521 721 €	-706 264 € (-9,8 %)
Dépenses réalisées (hors dette)	4 341 018 €	2 999 992 €	-1 341 026 € (-30,9 %)
Remboursement capital dette (chap. 16)	1 475 853 €	1 492 716 €	+16 863 € (+1,1 %)
Total dépenses réalisées	5 816 871 €	4 492 708 €	-1 324 163 € (-22,8 %)
Taux de réalisation	80,5 %	68,9%	-11,6 pt
Recettes prévues (BP+DM+RAR N-1)	7 516 323 €	6 289 864 €	-1 226 459 € (-16,3%)
Recettes réalisées	5 343 965 €	3 771 899 €	-1 572 066 € (-29,4 %)
RAR dépenses au 31/12	851 605 €	945 076 €	+93 471 € (+11,0 %)
RAR recettes au 31/12	788 296 €	406 313 €	-381 983 € (-48,5 %)

I.4 Résultat de clôture et affectation

L'exercice 2025 dégage un excédent de fonctionnement de 1 631 958 €, en progression par rapport à 2024 (+20,4 %). Cumulé au résultat antérieur reporté de 430 315 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 2 062 273 €. Du côté de l'investissement, les dépenses réalisées (5 265 800 €) ont été financées notamment par l'excédent de fonctionnement 2024 préalablement capitalisé (925 214 € portés au compte 1068 lors du vote du BP 2025). Après prise en compte de ce financement et du déficit d'investissement 2024 reporté (861 905 €), le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 249 413 €. En tenant compte des restes à réaliser (recettes : 406 313 €, dépenses : 945 076 €), le besoin de financement net s'élève à 788 176 €. Le schéma ci-dessous illustre la mécanique complète de clôture et d'affectation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	AFFECTATION DU RÉSULTAT (vote BP 2026)
Recettes réelles 2025 22 939 891 €	001 Déficit investissement reporté - 249 413 € (solde d'exécution 2025 en dépenses)
Dépenses réelles 2025 21 307 933 €	RAR Solde net des restes à réaliser - 538 763 € (RAR rec. 406 313 € - RAR dép. 945 076 €)
Résultat de l'exercice + 1 631 958 €	1068 Capitalisation - couverture du besoin 788 176 € (couverture besoin de financement investissement.)
+ Report N-1 : + 430 315 €	002 Excédent de fonctionnement reporté 1 274 097 € (report en 002)
Résultat de clôture = 2 062 273 €	✓ Équilibre vérifié

SECTION D'INVESTISSEMENT - BILAN D'EXÉCUTION 2025			
Recettes totales	+ Affectation 1068 (2024)	= Recettes totales	Dépenses totales
4 953 077 €	+ 925 214 €	= 5 878 291 €	5 265 800 € + 861 905 €* = 6 127 705 €
* dont 861 905 € = déficit 2024 reporté (solde 001) • Solde d'exécution 2025 : - 249 413 € Après RAR (recettes - dépenses : 406 313 € - 945 076 €) → Besoin de financement net : - 788 176 € → couvert par 1068 au BP 2026 (voir affectation ci-dessus)			

Note : la capitalisation au 1068 fonctionne en deux temps. Au BP 2025, 925 214 € issus de l'excédent de fonctionnement 2024 ont été capitalisés pour financer l'investissement courant. Au BP 2026, 788 176 € issus de l'excédent 2025 sont capitalisés pour couvrir le besoin de financement de l'investissement 2025. Ce mécanisme assure la continuité du financement des programmes d'équipement sans recourir à l'emprunt sur ces montants.

Points clés pour les élus - Résultat et affectation

- La Ville termine 2025 avec un excédent de fonctionnement de 1 631 958 € - la commune a dépensé moins qu'elle n'a perçu.

- ▶ Cumulé aux reports, le résultat total de clôture atteint 2 062 273 € : c'est la base qui sera affectée au BP 2026.
- ▶ 788 176 € seront mis en réserve au compte 1068 pour financer les investissements — c'est la ville qui finance ses travaux sur fonds propres, sans emprunt supplémentaire sur ce montant.
- ▶ 1 274 097 € resteront disponibles au compte 002 en recette : c'est un coussin de sécurité qui améliore l'équilibre du budget 2026.

Fiabilité des données - Compte de Gestion 2024

- ▶ Les données 2024 présentées dans ce rapport ont été rapprochées avec le Compte de Gestion (CG) 2024 produit par le comptable public (SGC de Flers).
- ▶ Le CG 2024 confirme sans écart les réalisations du CA 2024 : dépenses nettes investissement (5 816 871 €) et total prévisions section investissement (8 171 985 €).
- ▶ Cette concordance CA / CG est un indicateur fort de la qualité comptable de l'exercice 2024. Elle constitue le premier jalon vers le CFU 2025 qui fusionne ces deux documents.

Points clés - Partie I

- ▶ Investissement en recul de -22,8 % : reflet de l'achèvement de chantiers importants 2024, non d'un désengagement
- ▶ Taux d'exécution fonctionnement stable : 93,6 % en 2024 → 95,1 % en 2025
- ▶ RAR recettes investissement en forte baisse (-48,5 %) : meilleure sécurisation des financements en 2025
- ▶ Résultat fonctionnement : +1,63 M€ ; avec une amélioration de 276 K€ par rapport à 2024

PARTIE II Analyse de la section de fonctionnement

Structure des recettes et des dépenses - Épargne - Comparaison 2024 / 2025

II.1 Structure des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +3,3 % entre 2024 et 2025 (de 21,71 M€ à 22,42 M€), soit une hausse de 707 k€. Cette progression est principalement portée par les dotations et participations (+327 k€, +4,1 %), les produits de gestion courante (75, +295 k€, +48,3 %) et les produits spécifiques (77, +263 k€, +112 %). La fiscalité locale (731) est en léger repli de -67 k€ (-0,9 %), ce qui mérite une attention particulière dans les prochains exercices. La structure des recettes reste globalement stable.

Recettes de fonctionnement	CA 2024	CFU 2025	Évolution
731 — Fiscalité locale	7 225 698 €	7 158 612 €	-67 086 € (-0,9 %)
74 — Dotations et participations	7 967 219 €	8 294 423 €	+327 204 € (+4,1 %)
70 — Produits de services	3 566 993 €	3 458 362 €	-108 631 € (-3,0 %)
73 — Impôts et taxes (hors 731)	2 018 281 €	2 017 109 €	-1 172 € (=)
75 — Autres produits gestion	610 258 €	904 897 €	+294 639 € (+48,3 %)
77 — Produits spécifiques	234 329 €	496 862 €	+262 533 € (+112 %)
013 — Atténuations de charges	90 427 €	90 083 €	-344 € (=)
76 — Produits financiers	151 €	141 €	-10 € (=)
TOTAL RECETTES RÉELLES	21 713 355 €	22 420 489 €	+707 134 € (+3,3 %)

Trois points méritent une analyse approfondie :

1. La fiscalité locale (731, -0,9 %) : ce repli reflète l'absence de dynamisme des bases fiscales, en partie, liée au changement de contexte macroéconomique. Après une inflation forte en 2022 et 2023 qui avait conduit à des taux élevés de revalorisation des bases locatives foncières, la revalorisation indexée sur l'inflation en 2025 s'est bornée à 1,7% (alors qu'elle avait été de 7,1% et 3,9%, respectivement en 2023 et 2024). Les autres recettes fiscales ont laissé apparaître des évolutions peu significatives.
2. Les autres produits de gestion courante comptabilisés au chapitre 75 sont nettement supérieurs à ceux de 2024 (+48,3 % soit + 294 639€). Cette situation résulte principalement de l'indemnisation de sinistres importants (conséquences d'un épisode de grêle, sinistre affectant l'église St Martin...) suite à de fortes intempéries. Ils doivent être lus en lien avec la progression des dépenses constatées au chapitre 011 qui sont la conséquence des travaux de réparation.
3. Les produits spécifiques (chap. 77, +112 %, soit +263 K€) : ce compte retrace les produits que l'on considère comme « non récurrent » en M57 comme notamment les recettes liées aux régularisations d'écritures sur exercices antérieurs et aux cessions. Les produits de cession constatés en 2025 sont importants comparés aux exercices antérieurs. C'est là la résultante de la cession d'un terrain bâti d'une valeur de 400 k€ au centre psychothérapique de l'Orne (ancienne école Jean de la Fontaine). Rappelons ici que ces recettes exceptionnelles ne sont pas prises en compte dans l'analyse de l'évolution de l'épargne nette.

II.2 Structure des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent modérément de +1,7 % entre 2024 et 2025. La structure reste stable, avec une masse salariale toujours dominante en légère hausse de 0,7 % en 2025.

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	CFU 2025	Évolution
012 — Charges de personnel	10 679 492 €	10 749 904 €	+70 412 € (+0,7 %)
011 — Charges à caractère général	3 614 135 €	3 826 998 €	+212 863 € (+5,9 %)
65 — Autres charges gestion courante	3 165 283 €	3 280 181 €	+114 898 € (+3,6 %)
014 — Atténuations de produits	1 187 565 €	1 251 221 €	+63 656 € (+5,4 %)
66 — Charges financières	475 398 €	344 863 €	-130 535 € (-27,4 %)
67 — Charges spécifiques	4 875 €	2 062 €	-2 813 € (-57,7 %)
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	19 126 748 €	19 455 229 €	+328 481 € (+1,7 %)

Le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel laisse « facialement » apparaître une très légère progression de 71 k€. Cependant, pour appréhender correctement le poids réel de cette évolution sur le budget communal, il y a lieu de prendre en compte les nombreux paramètres qui entrent en jeu dans les montages de refacturation et de financement des dépenses de personnel, notamment du fait de la mutualisation des services installée dans le cadre de « l'administration partagée ». Le tableau ci-dessous restitue l'information comptable qui permet d'établir l'évolution du coût net des dépenses de personnel. Pour ce faire, il complète les dépenses relevant du chapitre 012 par les dépenses couvrant le financement des services communs et les mises à disposition de service. Parallèlement, il tient compte de la refacturation des dépenses du personnel mis à disposition. Cette approche permet donc d'évaluer le coût net relatif à l'emploi du personnel territorial.

Imputation	Libellé	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	% évolution 2024/2025
chapitre 012	personnel rémunéré par ville d'Argentan	10 706 423 €	10 679 121 €	10 749 904 €	
article 739211	dépenses des services communs	917 924 €	1 123 087 €	1 193 624 €	
article 62876	convention mutualisation (mises à disposition de services)	99 041 €	119 246 €	281 065 €	
total dépenses de personnel		11 723 388 €	11 921 454 €	12 224 593 €	
article 70846	refacturation de personnel mis à disposition de tiers	422 100 €	485 023 €	414 337 €	
article 70876	convention mutualisation (mises à disposition de services)	354 910 €	275 912 €	323 033 €	
total dépenses de personnel refacturées		777 010 €	760 935 €	737 370 €	
article 6419	remboursement sur dépenses de personnel	136 830 €	87 003 €	90 083 €	
total remboursements sur dépenses de personnel		136 830 €	87 003 €	90 083 €	
coût net du personnel		10 809 548 €	11 073 516 €	11 397 140 €	+2,9 %

Le chapitre 011 – charges à caractère général regroupant les dépenses à caractère général (consommables, énergie, sous-traitance...) augmente de +212 k€, soit 5,9%. Comme évoqué lors de l'analyse du chapitre 75, il faut lire cette augmentation à la lumière des sinistres indemnisés. Considérant que les sinistres exceptionnels qui ont touché le patrimoine communal ont été indemnisés à plus de 250 k€, c'est autant qu'il faudrait soustraire du chapitre 011 pour pouvoir le comparer, à périmètre constant, avec l'exercice précédent. En procédant de la sorte, on constate une stabilisation des dépenses à caractère général comptabilisées au chapitre 011 entre 2024 et 2025.

La baisse des charges financières- chapitre 66 (-130 k€, -27,4 %) s'explique par le fait que la commune voit plus d'un quart de son encours de dette exposé au taux du livret A. Après s'être stabilisé à 3% pendant tout l'exercice 2024, ce taux a été réduit à 2,4% en février 2025 puis à 1,7% en septembre 2025, réduisant mécaniquement les charges financières supportées par la collectivité. Par ailleurs, environ 10% de l'encours est exposé à un taux variable (plus particulièrement €STR dans le cadre d'un contrat revolving souscrit en 2007), dont l'index a également sensiblement reculé entre 2024 et 2025. De plus, la commune, n'ayant pas souscrit de nouvel emprunt en 2024, a vu son encours de dette reculer, réduisant ainsi mécaniquement le montant exposé aux intérêts financiers. Enfin, le budget communal n'a eu, à la différence de 2024, que très peu recours aux lignes de trésorerie. À lui seul, ce moindre recours, explique plus de 40 k€ de recul des charges financières.

À l'inverse, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de +115 K€ (+3,6 %) entre 2024 et 2025, contenue toutefois par la réduction de moins 15% des subventions versées aux associations.

Le chapitre 65 est, pour l'essentiel, le reflet financier des soldes de gestion des budgets annexes de la collectivité (budget annexe « musées », budget annexe « Quai des arts » et budget annexe « petite enfance ») ainsi que celui du CCAS. Globalement, ces charges ont sensiblement reculé sur la moyenne période. Ainsi, entre 2021 et 2025, le poids financier de ces budgets sur le budget principal est passé de 3,157 M€ à 2,351 M€, soit un recul de plus de 800 k€ (-25,50%) dans un contexte pourtant inflationniste, tant sur les dépenses courantes que sur les dépenses de personnel. Même si, pour l'essentiel, c'est le redimensionnement des dépenses de fonctionnement des crèches qui a permis ce recul, il faut relever que, en 2025, le déficit de chacun des quatre budgets était inférieur à celui observé en 2021. Toutefois, la mise en vis-à-vis de ces mêmes postes de dépense en 2024 et 2025 laisse apparaître une hausse de plus de 200 k€, soit près de 10%. Elle peut être analysée comme suit :

- La hausse de la participation versée au CCAS (150 k€) est, pour l'essentiel, en « trompe l'œil ». En effet, comme cela a été souligné dans le rapport d'orientation budgétaire de 2025, la participation d'équilibre versée en 2023 par le budget principal dépassait nettement le besoin de financement du CCAS. Il en a résulté un excédent qui a été reporté sur 2024 et a permis de réduire la participation 2024. Le niveau du financement affiché en 2025 apparaît donc comme un niveau « structurel » désormais exempt de ce biais lié à la « *surcouverture* » du besoin de financement en 2023. Malgré l'inflation, il est en léger reflux par rapport au niveau enregistré en 2021 et 2022, principalement sous l'effet de la fermeture de la résidence de La Noë.
- La hausse de la participation versée au budget annexe « Quai des arts » s'élève à 57 k€, soit près de 11% par rapport à 2024. Elle est la conséquence d'une stabilisation des dépenses mais d'un net recul des recettes propres de l'établissement (-50 k€, soit -30 %) et des subventions perçues (-13 k€, soit -15 %).

II.3 Épargne brute et épargne nette - Évolution 2024 / 2025

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour financer ses investissements. Sa lecture correcte exige de retraiter les éléments exceptionnels et non récurrents : en M57, les charges spécifiques (chapitre 67) et les produits spécifiques (chapitre 77) sont de nature exceptionnelle — ils correspondent à des événements ponctuels (cessions, régularisations) sans lien avec la gestion courante. La doctrine financière territoriale préconise de les exclure pour obtenir une épargne brute « corrigée » reflétant la vraie capacité structurelle de financement de la Ville.

Épargne brute comptable (base CFU)

Indicateurs d'épargne comptable	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	21 713 355 €	22 420 489 €	+707 134 € (+3,3 %)
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	19 126 748 €	19 455 229 €	+328 481 € (+1,7 %)
Épargne brute comptable (RRF – DRF)	2 586 607 €	3 154 082 €	+567 475 € (+21,9 %)
Taux d'épargne brute comptable	11,9 %	14,07 %	+2,17 pt
Annuité en capital	1 475 853 €	1 492 716 €	+16 863 € (+1,1 %)
Épargne nette comptable (EB – capital)	1 110 754 €	1 661 366 €	+550 612 € (+49,6 %)
Taux d'épargne nette comptable	5,1 %	7,41 %	+2,31 pt

Note : calculée sur la base des opérations réelles (hors opérations d'ordre — amortissements, virements de section).

Épargne brute corrigée (hors éléments exceptionnels 67 / 77)

En 2025, les produits spécifiques (ch. 77) s'élèvent à 496 862 €, composés du compte 773 (mandats annulés : 22 814 €) et du compte 775 - cessions d'immobilisations : 474 049 € nets (selon l'état D2 CFU), dont la cession des locaux de l'ancienne école Jean de la Fontaine ~400 k€. Les charges spécifiques (ch. 67) s'élèvent à 2 062 €. Ces deux éléments sont retraités ci-dessous pour obtenir la vision structurelle de la capacité d'autofinancement.

Épargne brute corrigée	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Épargne brute comptable	2 586 607 €	3 154 082 €	+567 475 €
- Produits spécifiques non récurrents (ch. 77)	- 234 329 €	- 496 862 €	Impact : - 496 862 €
+ Charges spécifiques exceptionnelles (ch. 67)	+ 4 875 €	+ 2 062 €	Impact : + 2 062 €
Épargne brute corrigée	2 357 153 €	2 659 282 €	+302 129 € (+12,9 %)
Taux d'épargne brute corrigée	10,9 %	11,86 %	+0,96 pt
Épargne nette corrigée (EB corr. – remboursement en capital des emprunts)	881 300 €	1 166 566 €	+285 266 € (+32,4 %)
Taux d'épargne nette corrigée	4,1 %	5,20 %	+1,10 pt

L'épargne nette corrigée (5,20 %) est positive et s'améliore par rapport à 2024. La marge de manœuvre reste modérée : une dégradation de l'épargne brute de l'ordre de 400 K€ suffirait à l'amener proche du seuil d'alerte.

II.4 Points d'attention et tendances

- ▶ Progression des charges générales (011) : +5,9 % en 2025 - à surveiller dans le contexte inflationniste persistant sur les fluides et les prestations de services.
- ▶ Fiscalité locale légèrement en repli (-0,9 %) : la baisse reflète des évolutions des bases et des variations dans les reversements à l'intercommunalité.
- ▶ Masse salariale quasi-stable (+0,7 %) : maîtrise de la masse salariale malgré les effets du GVT (glissement vieillesse technicité), la hausse de la cotisation CNRACL et des revalorisations de la fonction publique.
- ▶ Produits spécifiques (77) : +262 K€ en 2025 - cessions, régularisations, etc.
- ▶ Charges financières en baisse (-27,4 %) : effet positif de l'amortissement des anciens emprunts à taux élevés et de la baisse du taux du Livret A - sera partiellement compensé par les nouveaux emprunts à 4 % à partir de 2026.

Points clés - Partie II

- ▶ Épargne brute corrigée (hors 67/77) : 2,66 M€ (+12,9 %) – consolidation de l'épargne
- ▶ Taux d'épargne nette corrigée : 5,20 % - dans la normale de la strate - capacité de désendettement préservée
- ▶ Masse salariale maîtrisée : +0,7 % seulement malgré les revalorisations statutaires, la hausse de la cotisation CNRACL, et le GVT
- ▶ Charges financières en baisse : -27,4 % - effet favorable mais temporaire avant impact des nouveaux emprunts

PARTIE III Analyse de la section d'investissement

Programme d'équipement, Ressources propres, Emprunt - Comparaison 2024 / 2025

III.1 Programme d'investissement réalisé - Comparaison par nature

Le programme d'investissement 2025 (2,99 M€ hors remboursement de dette) est en retrait par rapport à 2024 (4,34 M€ hors dette). Cette évolution s'explique principalement par le niveau exceptionnel des immobilisations en cours en 2024 (2,84 M€), correspondant à l'avancement de grands chantiers pluriannuels de voirie (réaménagement du quartier des Trois-Croix) et de bâtiments (création du centre de tir), dont certains ont été livrés ou sont arrivés à maturité en fin d'exercice 2024.

Dépenses d'investissement par nature	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Chap. 23 — Immobilisations en cours	2 841 870 €	1 687 151 €	-1 154 719 € (-40,6 %)
Chap. 21 — Immobilisations corporelles	1 342 719 €	1 194 019 €	-148 700 € (-11,1 %)
Chap. 20 — Immobilisations incorporelles	151 633 €	118 011 €	-33 622 € (-22,2 %)
Chap. 204 — Subventions équipement versées	4 796 €	812 €	-3 984 € (-83,1 %)
Sous-total équipement (hors dette)	4 340 018 €	2 999 993 €	-1 340 025 € (-30,9 %)
Chap. 16 — Remboursement capital dette	1 475 853 €	1 492 716 €	+16 863 € (+1,1 %)
TOTAL DÉPENSES RÉALISÉES	5 816 871 €	4 492 709 €	-1 324 162 € (-22,8 %)

III.2 Plan pluriannuel d'investissement - Détail des opérations (CFU 2025, pp. 33-128)

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des 35 opérations d'équipement actives, telles qu'elles figurent dans les fiches détaillées du CFU 2025 (pages 33 à 128, état C1 — opérations d'équipement). Sont présentées : les prévisions 2025 (BP 2025 + RAR 2024 reportés), le réalisé CA 2024 (mandats émis), le réalisé CFU 2025 (mandats émis), le taux d'exécution 2025, les RAR au 31/12/2025, et le taux de réalisation avec RAR — soit (Réalisé + RAR) / Prévisions, donnant la vision de l'avancement réel de chaque opération. Les opérations sans activité en 2025 (prévisions nulles, réalisé nul, RAR nul) sont omises.

N°	Libellé	Réalisé CA 2024	Prévisions 2025 (RAR 2024 + BP 2025)	Réalisé CFU 2025	Taux 2025	RAR 2025	Taux avec RAR
101	Gros entretien bâtiments et infrastructures	373 680 €	437 446 €	319 615 €	73.1 %	100 549 €	96.0 %
102	Gros entretien parcs, jardins, aires de jeux	170 018 €	161 005 €	121 096 €	75.2 %	38 835 €	99.3 %
103	Gros entretien voirie, trottoirs, parkings	25 191 €	295 035 €	92 296 €	31.3 %	1 192 €	31.7 %
104	Renouvellement matériel et mobilier	389 703 €	471 613 €	374 363 €	79.4 %	71 673 €	94.6 %
105	Agenda accessibilité programmée (Ad'AP)	45 168 €	70 425 €	51 436 €	73.0 %	18 771 €	99.7 %
106	Effacement de réseaux	51 804 €	41 323 €	7 052 €	17.1 %	—	17.1 %
108	OPAH et OPAH-RU	4 796 €	199 981 €	812 €	0.4 %	109 169 €	55.0 %
109	Numérisation patrimoine public	10 347 €	12 640 €	6 120 €	48.4 %	3 170 €	73.5 %
110	Actions transitions et développement durable	68 065 €	110 936 €	62 962 €	56.8 %	40 564 €	93.3 %
112	Signalétiques patrimoine public	8 455 €	10 000 €	2 677 €	26.8 %	3 998 €	66.8 %
201	Hôtel de Ville	222 261 €	36 571 €	18 166 €	49.7 %	4 601 €	62.3 %
203	Réaménagement espace Jean Moulin (ex école Léger)	34 844 €	1 237 208 €	970 934 €	78.5 %	—	78.5 %
205	Hall du champ de foire	18 284 €	198 €	—	0 %	—	0.0 %
206	Centre de tir	2 166 646 €	132 330 €	130 126 €	98.3 %	—	98.3 %

207	Club house tennis de table	276 699 €	65 010 €	1 790 €	2.8 %	—	2.8 %
209	Gymnase Rostand	151 673 €	17 424 €	—	0 %	17 142 €	98.4 %
211	Tribunes du stade	1 043 €	1 060 €	1 060 €	100.0 %	—	100.0 %
212	Stade Gérard Saint	19 941 €	138 000 €	137 736 €	99.8 %	—	99.8 %
219	Projet immobilier administration partagée	16 428 €	4 500 €	1 993 €	44.3 %	—	44.3 %
225	Déconstruction ancienne clinique	—	156 000 €	7 350 €	4.7 %	148 650 €	100.0 %
226	Équipement auditorium et musée numériques	0 €	20 000 €	2 533 €	12.7 %	15 554 €	90.4 %
227	Sécurisation / restauration église St Martin	60 290 €	71 631 €	4 798 €	6.7 %	15 324 €	28.1 %
228	QDA — Renouvellement parc technique	98 615 €	62 000 €	—	0 %	56 974 €	91.9 %
229	Aménagement aire fitness	—	21 839 €	21 384 €	97.9 %	—	97.9 %
230	Déconstruction école Anne Frank	—	15 000 €	8 738 €	58.3 %	1 330 €	67.1 %
303	Quartier vallée d'Auge	—	10 000 €	—	0 %	—	0.0 %
304	Aménagement axe urbain Koenig-Carnot	—	100 000 €	—	0 %	—	0.0 %
307	Quartier des 3 Croix	5 616 €	579 384 €	571 200 €	98.6 %	—	98.6 %
308	Au fil de l'Orne	69 912 €	22 682 €	16 022 €	70.6 %	1 439 €	77.0 %
309	Action Cœur de Ville	9 750 €	28 740 €	22 170 €	77.1 %	6 570 €	100.0 %
310	Sinistre grêle	—	116 941 €	—	0 %	864 €	0.7 %
313	Requalification des 3 cimetières	11 484 €	40 425 €	29 961 €	74.1 %	—	74.1 %
316	Acquisitions foncières ville	241 €	11 000 €	7 477 €	68.0 %	—	68.0 %
318	Acquisition système vidéosurveillance	—	270 000 €	924 €	0.3 %	264 000 €	98.1 %
319	Rénovation sols terrains de tennis couverts	—	25 000 €	—	0 %	18 010 €	72.0 %
TOTAL OPÉRATIONS		4 212 338 €	4 993 347 €	2 992 791 €	59.9 %	938 379 €	78.7 %

Sources : CFU 2025 pages 33-128 (fiches C1 opérations d'équipement) pour les colonnes prévisions 2025, réalisé 2025, taux et RAR. Réalisé CA 2024 : mandats émis par opération issus du CA 2024 Budget Principal (état III-A2.3) et du CG 2024 SGC Fiers. Colonne « Taux avec RAR » = (Réalisé CFU 2025 + RAR 2025) / Prévisions 2025 : vert ≥ 80 %, orange 50-79 %, rouge < 50 %. Les lignes en fond rose signalent un taux d'exécution inférieur à 20 % pour des crédits significatifs.

Opérations à fort enjeu — RAR et taux d'exécution

Cinq opérations concentrent l'essentiel des points de vigilance pour la programmation 2026 :

- Op. 318 : Acquisition d'un système de vidéosurveillance (264 000 € de RAR, taux 0,3 %) : opération quasi non exécutée malgré 270 000 € inscrits.
- Op. 225 : Déconstruction ancienne clinique (148 650 € de RAR, taux 4,7 %) : opération au démarrage. La faiblesse du taux de réalisation (7 350 € réalisés) est liée à un retard de procédure dans la passation du marché. Notification du marché en fin d'année 2025.
- Op. 108 : OPAH-RU (109 169 € de RAR, taux 0,4 %) : 2ème exercice consécutif de très faible exécution (4 796 € en 2024, 812 € en 2025). Un diagnostic approfondi semble nécessaire sur le dispositif partenarial.
- Op. 101 : Gros entretien bâtiments (100 549 € de RAR, taux 73 %) : exécution correcte ; les RAR correspondent à des chantiers engagés en fin d'exercice - report technique normal.
- Op. 203 : Espace Jean Moulin (taux 78 %) : opération en AP CP bien avancée (970 K€ réalisés) - fin de programme attendue en 2026.

III.3 Ressources propres et recours à l'emprunt

L'absence d'emprunt mobilisé en 2024 (contrairement à 2025 où 650 000 € ont été contractés) illustre une stratégie de financement de l'investissement fondée sur les ressources propres et les subventions.

Ressources investissement	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Subventions encaissées (chap. 13)	2 456 333 €	1 454 810 €	-1 001 523 € (-40,8 %)
Dotations fonds divers (chap. 10 — hors FCTVA)	1 357 501 €	925 214 €	-432 357 € (-31,9 %)
Emprunt mobilisé (chap. 16)	0 €	650 000 €	+650 000 €
FCTVA (10222)	1 527 971 €	741 822 €	-786 149 € (-51,5 %)
Amortissements (chap. 040)	1 123 344 €	1 109 989 €	-13 355 € (-1,2 %)
Cessions (024)	0 €	0 €	Réalisées en fonctionnement
TOTAL RECETTES RÉELLES INVEST.	6 465 149 €	4 881 835 €	-1 583 384 € (-24,5 %)

III.4 Restes à réaliser - Évolution et perspectives 2026

Les RAR en dépenses progressent de +11 % entre 2024 et 2025 (de 851 605 € à 945 076 €), confirmant l'importance du programme d'équipement. Les RAR en recettes sont de 406 313 € en 2025 contre 788 176 € en 2024 soit une diminution de 381 863 € (- 48 %).

Points clés - Partie III

- ▶ Investissement en baisse de -22,8 % hors dette : fin de chantiers 2024 - programme 2025 en montée en puissance
- ▶ Subventions encaissées en recul (-40,8 %) : décalage temporel à surveiller - RAR recettes en forte baisse ce qui est gage d'une bonne gestion
- ▶ Emprunt 2025 : 650 K€ à 4 % - nécessité liée aux décalages des recettes par rapport à l'avancée des travaux
- ▶ Amortissements stables : 1,11 M€ - ressource interne fiable et pérenne
- ▶ Opérations pluriannuelles bien tracées : 10 opérations du CA 2024 avec RAR reportés sur 2025 pour 754 K€ - le reste est en APCP qui n'emporte pas de RAR.

PARTIE IV Situation de la dette et des engagements

Encours — Structure — Annuité — Comparaison 2024 / 2025

IV.1 Encours global - Évolution 2024 / 2025

L'encours de dette poursuit sa trajectoire de réduction naturelle. Avec un remboursement de capital de 1 492 716 € et une nouvelle mobilisation de 650 000 €, l'encours diminue de 842 716 € en valeur nette sur l'exercice. Cette trajectoire confirme l'engagement de désendettement progressif de la Ville, malgré le recours ponctuel à l'emprunt en fin d'exercice.

Indicateurs de dette	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Encours total au 31/12 (capital restant dû)	16 504 921 €	15 662 205 €	-842 716 € (-5,1 %)
dont dette à taux fixe	10 276 338 €	9 809 447 €	-466 891 € (-4,5 %)
dont dette à taux variable	6 228 583 €	5 852 757 €	-375 826 € (-6,0 %)
dont dette revolving	2 424 785 €	2 060 928 €	-363 857 € (-15,0 %)
Annuité en capital remboursée	1 475 853 €	1 492 716 €	+16 863 € (+1,1 %)
Charges d'intérêts payées	429 113 €	266 903 €	-162 210 € (-37,8 %)
Annuité totale (capital + intérêts)	1 904 966 €	1 759 619 €	-145 347 € (-7,6 %)
Nouvel emprunt mobilisé	0 €	650 000 €	+650 000 €

La forte baisse des charges d'intérêts en 2025 (-37,8 %, soit -162 210 €) résulte de deux effets : l'extinction progressive des emprunts historiques à taux élevés (2005-02 à 3,7 % et 2006-01 à 3,97 % arrivent en fin de vie) et la baisse du taux du Livret A.

Focus - Contexte de taux d'intérêt et impact sur 2026

La Ville d'Argentan a bénéficié entre 2019 et 2022 d'une fenêtre de taux historiquement bas (emprunts à 0,54 %, 0,62 %, 0,70 %, 1,62 %), qui a permis de réduire significativement le coût global de la dette. Ce contexte favorable est désormais révolu : le cycle de resserrement monétaire engagé par la BCE en 2022 a porté les taux courts à des niveaux supérieurs à 4 %, avant une légère détente amorcée en 2024-2025.

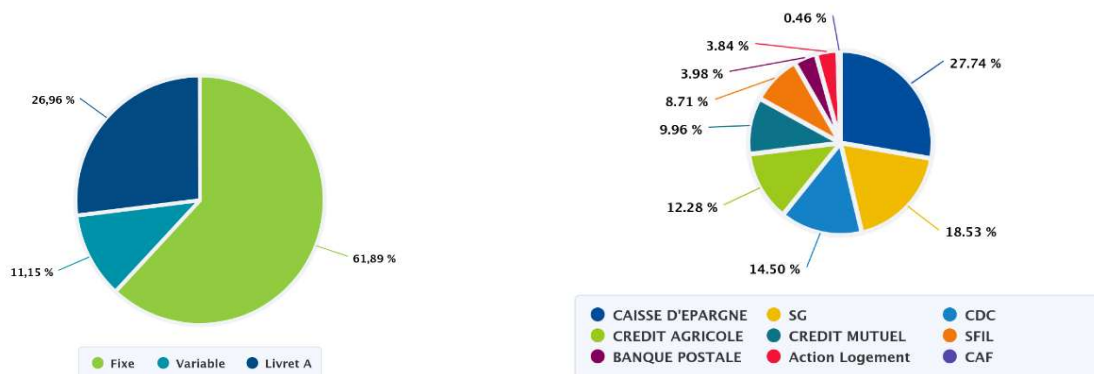
L'emprunt 2025-01 contracté à 4 % illustre ce changement de régime. Les emprunts à taux variable indexés sur le Livret A (2021-04, 2023-01) ou l'€STR (2007-02) sont également exposés à cette dynamique, même si le Livret A a légèrement reflué depuis son pic. En 2026, les charges d'intérêts augmenteront mécaniquement sous l'effet de :

- Première annuité complète de l'emprunt 2025-01 (estimation : 26 000 € d'intérêts/an)
- Mobilisation éventuelle de nouveaux emprunts si le programme d'investissement l'exige
- Évolution possible des taux variables (Livret A, €STR)

À titre de projection, si la Ville devait contracter 1 M€ supplémentaire en 2026 aux conditions actuelles (taux estimé 3,5 à 4 %), les charges d'intérêts progresseraient d'environ 35 000 à 40 000 € par an. Cette perspective renforce l'importance de maximiser l'autofinancement et la mobilisation des subventions avant tout recours à l'emprunt.

IV.2 Structure de la dette au 31/12/2025

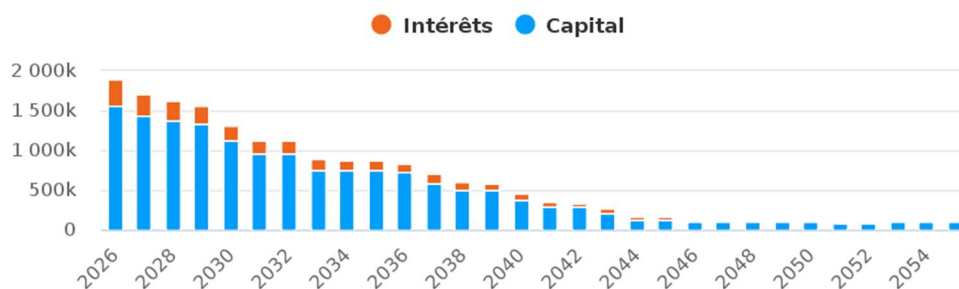
Le portefeuille de 19 contrats est intégralement classé A-1 (Charte Gissler), sans aucun produit structuré. La répartition taux fixe / taux variable reste équilibrée, avec une légère majorité de taux fixes qui offre une bonne visibilité sur les charges financières futures. soit la moitié du niveau connu en 2023 et 2024).



Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette souscrite par la commune d'Argentan s'élève à 15,662 M€, répartis sur 19 lignes d'emprunt distinctes. La durée de vie moyenne de cet encours est légèrement inférieure à 8 années. Cela représente, en l'absence de tout nouvel emprunt, le temps nécessaire au remboursement de la moitié de l'encours actuel.

L'encours de dette a atteint un pic en 2023 avant de refluer depuis. Le taux moyen du portefeuille des emprunts souscrits par la commune s'établit à 1,96%. Ce niveau est faible en raison de la conjonction entre le caractère récent d'une partie importante de l'encours et la faiblesse des taux observée sur la période antérieure à 2022.

Pour analyser l'incidence de l'encours sur l'épargne des années ultérieures, il convient d'examiner le profil d'extinction qui matérialise le poids de l'annuité d'emprunt sur les exercices à venir (sans tenir compte des emprunts à souscrire). On peut relever, entre 2026 et 2027, un reflux de plus de 200 k€ du plateau d'annuités, ce qui constitue une marge d'amélioration de l'épargne nette.



L'absence de recours à l'emprunt en 2024, le recours modéré à l'emprunt en 2025 (d'un montant inférieur au remboursement en capital sur les emprunts souscrits) et la stabilisation de l'épargne en 2025 ont conduit mécaniquement à un recul du ratio de désendettement. Après avoir atteint un pic en 2022 à près de 17 ans, il est aujourd'hui inférieur à 7 ans.

IV.3 Couverture de l'annuité - Équilibre budgétaire

La couverture de l'annuité est l'un des indicateurs fondamentaux de la santé financière d'une collectivité. L'annuité désigne la somme des remboursements de capital et des intérêts sur les emprunts que la Ville doit honorer chaque année. Pour financer cette charge, la Ville dispose de ressources propres d'investissement principalement les amortissements comptables, le FCTVA (récupération de TVA sur achats d'investissement) et les excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068). Lorsque ces ressources propres couvrent l'annuité, la Ville est « autofinancée » pour son service de la dette : elle ne dépend pas de l'emprunt pour rembourser ses dettes.

Rappel réglementaire (article L.1612-4 du CGCT — règle d'or) : le budget est en équilibre réel uniquement si les ressources propres de la section d'investissement, à l'exclusion du produit des emprunts, couvrent le remboursement en capital des annuités d'emprunt. Il est donc légalement interdit de recourir à l'emprunt pour rembourser de l'emprunt. Lorsque les ressources propres sont insuffisantes, la seule voie légale est d'augmenter le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (c'est-à-dire dégager davantage d'épargne brute) ou de réduire les dépenses d'équipement. L'emprunt, lui, sert exclusivement à financer de nouvelles dépenses d'investissement (travaux, équipements, acquisitions).

Schéma - Équilibre de couverture 2025

Le schéma ci-dessous illustre visuellement comment les ressources propres couvrent l'annuité et dégagent une marge pour l'équipement.

RESSOURCES PROPRES	ANNUITÉ 2025	RÉSULTAT
Amortissements 1 109 989 €	Capital remboursé 1 492 716 €	Annuité couverte à 100 %
FCTVA 741 822 €	Intérêts payés 266 903 €	Marge pour l'équipement + 1 942 747 €
Capitalisation 1068 925 214 €	= 1 759 492 €	Emprunt complémentaire 650 000 €
= 3 702 239 €		

En 2025, les ressources propres (3 702 239 €) couvrent largement l'annuité totale (1 759 492 €), dégageant une marge théorique de 1 942 747 €. Cette marge est mobilisée pour financer les travaux d'équipement (2 999 993 € de dépenses d'équipement réalisées). Le besoin de financement résiduel et la montée en puissance du programme d'équipement a nécessité le recours à un emprunt de 650 000 € (emprunt 2025-01, Crédit Agricole, taux fixe 4 %).

Par rapport à 2024, la situation de couverture s'est améliorée. La baisse des ressources en 2025 (notamment le FCTVA -51,5 % et les dotations fonds divers) n'a pas fragilisé la couverture de l'annuité, mais elle a réduit la marge disponible pour l'équipement et rendu le recours à l'emprunt nécessaire pour boucler le plan de financement.

Points clés pour les élus - Couverture de l'annuité

- L'annuité 2025 (remboursement + intérêts) s'élève à 1 759 619 € - en baisse de -9,8 % grâce à la chute des intérêts (-37,8 %).
- Les ressources propres (amortissements 1,1 M€ + FCTVA 742 k€ + capitalisation 925 k€) couvrent 100 % de l'annuité - la Ville ne s'endette pas pour rembourser sa dette.
- La marge dégagée (1,94 M€) sert directement à financer les travaux - c'est de l'autofinancement.
- L'emprunt 2025 (650 k€) ne compense pas un déficit de remboursement mais un décalage dans les travaux et dans la perception des recettes - décision conjoncturelle, non structurelle.
- Point de vigilance 2026 : les intérêts remonteront avec la première annuité complète du 2025-01 (~+26 k€). La cible reste de maintenir les ressources propres > annuité totale.

IV.4 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan (garanties d'emprunts accordées) restent stables dans leur structure. Le capital garanti global diminue mécaniquement par l'effet des remboursements annuels des bénéficiaires. Aucun nouveau engagement de garantie n'a été accordé sur l'exercice 2025.

Garanties d'emprunts accordées	CA 2024 (estimé)	CFU 2025	Évolution
Capital initial accordé (total)	4 891 951 €	7 441 951 €	= (nouvelle garantie)
Capital restant dû garanti	2 455 698 €	4 708 424 €	+ 2 252 726 € (+91,7 %)
OPHLM de l'Orne	1 278 573 €	3 619 369 €	+ 2 340 796 € (+183 %)
AAIS	1 135 302 €	1 074 752 €	-60 550 € (-5,3%)
SAGIM	41 823 €	14 303 €	-27 520 € (-65,8%)

 Points clés - Partie IV

- Encours en baisse de -5,1 % : -843 K€ nets malgré l'emprunt 2025 - trajectoire de désendettement engagée
- Charges d'intérêts en chute de -37,8 % : extinction des vieux emprunts coûteux - effet positif en 2025 de la baisse du taux du Livret A
- Annuité totale allégée de -7,6 % : 1,76 M€ en 2025 vs 1,90 M€ en 2024 - répit avant impact des nouveaux emprunts
- Portefeuille 100 % A-1 : qualité inchangée - aucun produit à risque dans le stock de dette
- Pas de prise en charge de nouvelle garantie d'emprunt en 2025

★ PARTIE V

Les nouveautés du Compte Financier Unique 2025

V.1 Qu'est-ce que le Compte Financier Unique ?

Jusqu'à l'exercice 2023, la clôture budgétaire d'une commune faisait l'objet de deux documents distincts : le Compte Administratif (CA), produit par l'ordonnateur, et le Compte de Gestion (CG), produit par le comptable public. Le Compte Financier Unique (CFU) fusionne ces deux documents en un seul, co-produit et co-signé, soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce document unique est désormais la référence officielle de clôture de l'exercice.

Période	Document	Caractéristiques
Avant 2024	Compte Administratif (CA)	Vision de l'ordonnateur - crédits et mandatements - voté par l'assemblée - sans certification du comptable
Avant 2024	Compte de Gestion (CG)	Vision du comptable - flux réels, patrimoine - jugé par la CRC - sans approbation de l'assemblée
2025	Compte Financier Unique (CFU)	Document unique fusionné - co-signé - approuvé par l'assemblée - vision réconciliée et certifiée

V.2 Budget et transition écologique — Présentation obligatoire 2025 (état C3)

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 instaure l'obligation pour les collectivités soumises à la M57 de présenter une cotation de leurs dépenses d'investissement selon les 6 objectifs de la Taxonomie verte européenne (Règlement UE 2020/852). Pour la Ville d'Argentan, cette obligation s'applique à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1 (lutte contre le changement climatique), et à compter de 2025 pour l'axe 6 (biodiversité). Les axes 2 à 5 sont présentés à titre facultatif - démarche volontaire de la Ville.

Périmètre d'analyse	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses investissement éligibles cotation	4 341 018 €	2 999 992 €	-31,1 %
dont cotées favorables axe 1 (climat) ★	919 776 €	1 017 560 €	+10,6 %
dont cotées favorables axe 6 (biodiversité) ★	240 855 €	1 586 946 €	× 6,6
Part favorable axe 1 ★	21,1 %	33,9 %	+12,8 pt
Part favorable axe 6 ★	5,5 %	52,9 %	+47,4 pt
Part non cotée (axe 1)	73,4 %	44,9 %	-28,5 pt - progrès significatif

Cotation par nature de dépense — État C3.1 — Comparaison 2024 / 2025

Axe	Objectif	Favorable 2024	Favorable 2025	Défavorable Neutre 2025	Non cotées 2025
1	Lutte contre le changement climatique ★ ★	919 776 €	1 017 560 €	635 595 €	1 346 837 €
2	Adaptation au changement climatique	933 246 €	1 602 115 €	51 040 €	1 346 837 €
3	Gestion des ressources en eau	0 €	571 200 €	1 081 955 €	1 346 837 €
4	Économie circulaire / déchets	0 €	981 215 €	671 941 €	1 346 837 €
5	Lutte contre les pollutions	185 399 €	8 738 €	1 644 417 €	1 346 837 €
6	Biodiversité et espaces naturels ★ ★	240 855 €	1 586 946 €	57 471 €	1 355 575 €

Analyse et perspectives 2026

La comparaison 2024/2025 révèle des progrès tangibles sur les deux axes obligatoires. Sur l'axe 1 (lutte contre le changement climatique), la part de dépenses favorables passe de 21,2 % à 33,9 % (+12,7 points), reflet d'investissements plus ciblés sur la performance énergétique des bâtiments publics et les équipements bas-carbone. Sur l'axe 6 (biodiversité), le résultat est remarquable dès la première année d'obligation : 52,9 % de dépenses favorables, portées par les chantiers d'aménagement d'espaces verts et de voirie intégrant des plantations.

- ▶ Axe 1 - cible : atteindre 40 % de dépenses favorables, en intégrant des critères de performance énergétique dans les marchés de rénovation des bâtiments scolaires et administratifs.
- ▶ Axe 6 - maintenir le niveau (> 50 %) en pérennisant les prescriptions environnementales dans les marchés de voirie et d'espaces publics.
- ▶ Réduction des non cotés axe 1 (44,9 % en 2025) : objectif 30 % - plan d'action marchés publics (clauses de performance environnementale, collecte des données fournisseurs).
- ▶ Axes 2 à 5 : les résultats 2025 serviront de base de référence pour le suivi volontaire de ces axes.

V.3 Présentation agrégée et consolidée BP + Budgets Annexes

L'état A3, propre au CFU, offre pour la première fois une vision d'ensemble des finances de la Ville tous budgets confondus. Pour 2025, les 4 budgets actifs (BP + 3 budgets annexes) cumulent toutes sections confondues 29,20 M€ de dépenses réalisées et 31,43 M€ de recettes réalisées.

Points clés — Partie V

- ▶ CFU 2025 : premier document unifié CA + CG - plus de double lecture, meilleure lisibilité pour les élus
- ▶ Transition écologique : 100 % des 3 M€ de dépenses éligibles analysés - engagement de transparence fort
- ▶ Axe 1 (climat) : +12,7 pt en un an (21,2 % → 33,9 %) - progression forte dès la 2e année de cotation
- ▶ Axe 6 (biodiversité) : 52,9 % favorables au premier exercice obligatoire – Bon résultat à consolider
- ▶ 44,9 % non cotés axe 1 (vs 54,8 % en 2024) : plan d'action à lancer pour les marchés 2026
- ▶ Axes 2 à 5 : présentation volontaire

ANNEXE A Analyse des budgets annexes

A.0 Synthèse consolidée des trois budgets annexes

La Ville d'Argentan gère trois budgets annexes actifs en 2025 : les Musées (00620), la Petite Enfance (00630) et le Quai des Arts (00640). Ces trois entités regroupent des services distincts en termes de volume (de 235 K€ pour les Musées à 1 533 K€ pour la Petite Enfance) et de mission, mais partagent une même caractéristique : aucun flux réciproque comptabilisé avec le Budget Principal en 2025, ce qui rend agrégation et consolidation strictement équivalentes. Les données ci-dessous sont issues des CFU 2025 pour l'exercice courant et des CA 2024 / CG 2024 pour l'exercice de référence — concordance parfaite constatée entre les deux sources pour chaque budget annexe.

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
FONCTIONNEMENT — Dépenses réalisées			
Musées (00620)	241 248 €	226 632 €	-6,1 %
Petite Enfance (00630)	1 515 746 €	1 532 397 €	+1,1 %
Quai des Arts (00640)	817 533 €	838 944 €	+2,6 %
TOTAL budgets annexes	2 574 527 €	2 597 973 €	+0,9 %
FONCTIONNEMENT — Recettes réalisées			
Musées (00620)	236 761 €	226 632 €	-4,3 %
Petite Enfance (00630)	1 504 199 €	1 532 397 €	+1,9 %
Quai des Arts (00640)	815 841 €	838 944 €	+2,8 %
TOTAL budgets annexes	2 556 801 €	2 597 973 €	+1,6 %
INVESTISSEMENT — Dépenses réalisées			
Musées (00620)	23 407 €	21 762 €	-7,0 %
Petite Enfance (00630)	0 €	0 €	Stable
Quai des Arts (00640)	0 €	6 816 €	n.s.
TOTAL budgets annexes	23 407 €	28 578 €	+22,1 %
INVESTISSEMENT — Recettes réalisées			
Musées (00620)	9 198 €	3 840 €	-58,2 %
Petite Enfance (00630)	403 €	0 €	-100%
Quai des Arts (00640)	0 €	0 €	n.s.
TOTAL budgets annexes	9 601 €	3 840 €	-60 %

Note de lecture : les résultats de fonctionnement des budgets annexes sont nuls par construction en M57 — l'équilibre est assuré par participation (compte 75822 : prise en charge du déficit par le Budget Principal). Le résultat cumulé est donc porté intégralement sur la section d'investissement. La concordance CA 2024 / CG 2024 est confirmée pour les trois budgets annexes (voir décision D9).

A.1 Les opérations d'ordre non budgétaires - Focus tous budgets

Les opérations d'ordre sont des écritures comptables qui n'engendrent pas de flux financier réel (pas d'encaissement, pas de décaissement) mais sont obligatoires pour assurer la cohérence entre les sections de fonctionnement et d'investissement, et pour refléter fidèlement la réalité patrimoniale de la collectivité. Elles sont retracées dans les chapitres 040, 041, 042. Leur montant peut être significatif et leur lecture est indispensable pour comprendre l'équilibre réel de chaque budget.

Principe et mécanisme

Deux grands types d'opérations d'ordre coexistent en M57 :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitres 040/042) : elles transfèrent une charge ou un produit d'une section à l'autre. Le mécanisme est symétrique : DF 042 = RI 040 (dépense d'ordre en fonctionnement = recette d'ordre en investissement) et DI 040 = RF 042 (dépense d'ordre en investissement = recette d'ordre en fonctionnement). En pratique, les dotations aux amortissements des immobilisations (chapitre 042) constituent la principale dépense d'ordre de fonctionnement, qui alimente mécaniquement les recettes d'investissement (compte 040) à hauteur du même montant.
- Opérations patrimoniales (chapitre 041) : elles tracent les mouvements patrimoniales internes sans contrepartie de trésorerie — sorties d'actifs, neutralisations, régularisations, avances sur marchés.

Budget Principal - opérations d'ordre 2024 / 2025

Le Budget Principal présente des opérations d'ordre de grande ampleur, principalement portées par les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. En 2025, la forte hausse du chapitre 042 en fonctionnement (+40 %) s'explique par l'augmentation du stock d'immobilisations amortissables suite aux investissements des exercices 2022-2024.

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
FONCTIONNEMENT — Dépenses d'ordre (ch. 042)	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Chapitre 042 — dotations aux amortissements	1 324 775 €	1 852 705 €	+527 930 € (+39,8 %)
dont amortissements bâtiments / réseaux	1 123 344 €	1 109 989 €	
dont valeurs comptables des immobilisations cédées	201 431 €	742 716 €	
INVESTISSEMENT — Recettes d'ordre (ch. 040)	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Chapitre 040 — contrepartie amortissements	1 324 775 €	1 852 705 €	+527 930 € (+39,8%)
Chapitre 041 — opérations patrimoniales	253 688 €	253 688 €	

Budgets annexes - opérations d'ordre 2024 / 2025

Les trois budgets annexes présentent des opérations d'ordre de faible montant, exclusivement liées aux dotations aux amortissements de leur patrimoine propre (mobilier, matériel informatique, équipements culturels). Ces montants alimentent les recettes et les dépenses d'investissement sans flux de trésorerie, et constituent la contrepartie comptable de la dépréciation progressive du patrimoine de chaque entité.

Budget	Dépenses ordre Fonctionnement (042)	Dépenses ordre Fonctionnement (042)	Recettes Ordre Fonctionnement (042)	
	CA 2024	CFU 2025	CFU 2025	
Musées (00620)	2 133 €	4 931 €	266 €	Amort. mobilier culturel
Petite Enfance (00630)	2 683 €	710 €	0 €	Amort. matériel + FCTVA
Quai des Arts (00640)	2 317 €	2 317 €	0 €	Amort. équipements scéniques
TOTAL budgets annexes	7 133 €	7 958 €	266 €	

La baisse des opérations d'ordre en 2025 sur les Musées (266 € vs 2 133 €) s'explique par l'amortissement quasi-complet de certaines immobilisations anciennes.

Lecture consolidée — tous budgets

Pour une lecture juste des comptes de la Ville d'Argentan, il convient de distinguer systématiquement les réalisations réelles des opérations d'ordre. Le tableau ci-dessous présente cette décomposition pour l'exercice 2025, tous budgets confondus :

Budget annexe	CFU 2025	CFU 2025	
FONCTIONNEMENT 2025 — tous budgets	Réel	Ordre	Total
Dépenses de fonctionnement	22 045 242 €	1 860 663 €	23 905 905 €
Recettes de fonctionnement	25 018 195 €	519 669 €	25 537 864 €
INVESTISSEMENT 2025 — tous budgets	Réel	Ordre	Total
Dépenses d'investissement	4 521 021 €	773 357 €	5 294 378 €
Recettes d'investissement	3 775 738 €	2 114 351 €	5 890 089 €

Points clés — Opérations d'ordre

- 1,86 M€ de dépenses d'ordre en fonctionnement 2025 (BP) : dotations aux amortissements — sans impact sur la trésorerie
- Budgets annexes : opérations d'ordre très limitées (266 € à 2 317 €) — patrimoine en fin d'amortissement
- Les opérations d'ordre n'affectent ni le résultat de trésorerie ni la capacité de désendettement

A.2 Budget Annexe Musées (00620)

Gestion des musées municipaux d'Argentan — Conservation du patrimoine culturel et médiation

Présentation et missions

Le budget annexe des Musées retrace les opérations liées à la conservation et à la valorisation du patrimoine muséal de la Ville d'Argentan. Il prend en charge les dépenses de fonctionnement des collections (acquisitions, restauration, médiation culturelle) ainsi que les investissements patrimoniaux. Budget de taille modeste, il est financé principalement par les dotations et subventions (chapitre 74) et, en complément, par les recettes propres issues de la billetterie et des services (chapitre 70).

Exécution 2024 / 2025 - Section de fonctionnement

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses réalisées	239 115 €	221 700 €	-17 415 € (-7,3 %)
Recettes réalisées	236 761 €	226 366 €	-10 395 € (-4,4 %)
dont chapitre 70 — billetterie et prestations culturelles	19 680 €	21 502 €	+1 822 € (+9,3 %)
dont compte 75822 — participation d'équilibre du Budget Principal	216 617 €	203 928 €	Prise en charge du déficit
Résultat de fonctionnement	équilibré	équilibré	—
Taux d'exécution dépenses	95,4 %	93,6 %	-1,8 pt

La baisse des volumes en 2025 (-7,3 % en dépenses) traduit un recentrage de l'activité après un exercice 2024 particulièrement chargé. Les recettes propres du chapitre 70 (billetterie, prestations culturelles) progressent légèrement (+9,3 % à 21 502 €). Le budget est maintenu à l'équilibre de fonctionnement grâce à la participation d'équilibre du Budget Principal vers le budget annexe (compte 75822 — 203 928 € en 2025), qui couvre le différentiel entre les charges réelles et les recettes propres.

Exécution 2024 / 2025 - Section d'investissement

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses réalisées	23 407 €	21 496 €	-1 911 € (-8,2 %)
Recettes réalisées	9 198 €	8 771 €	-427 € (-4,6 %)
dont FCTVA (chap. 10)	713 €	3 840 €	+3 127 (+438,6%)
Restes à réaliser dépenses	21 496 €	0 €	-21 496€ (-100%)
Restes à réaliser recettes	0 €	0 €	

Résultat cumulé et excédent reporté

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Résultat antérieur reporté (N-1)	4 487 €	0 €	-4 487 € (-100 %)
Résultat de l'exercice (investissement)	45 821 €	33 744 €	-12 077 € (-26,4%)
Résultat cumulé au 31/12	50 308 €	33 744 €	-16 564 € (-32,9 %)

L'excédent cumulé se réduit sur l'exercice 2025 (- 16 564 €), reflétant un programme d'investissement (immobilisations corporelles et biens culturels) supérieur aux recettes d'investissement perçues. Ce stock d'excédent reste positif à 33 744 € au 31/12/2025, garantissant la solvabilité du budget annexe.

☑ Points clés — Musées

- ▶ Budget maîtrisé : dépenses en baisse de -8,2 % - taux d'exécution légère baisse de -1,8 pt
- ▶ Fonctionnement équilibré : la dotation du Budget Principal couvre le différentiel produits / charges
- ▶ Excédent cumulé positif (33 744 €) - capacité de financement des investissements patrimoniaux préservée
- ▶ Concordance CA 2024 / CG 2024 : aucun écart constaté (CG SGC Flers, 00620)

A.3 Budget Annexe Petite Enfance (00630)

Services de garde et d'accueil de la petite enfance — Multi-accueil, crèches, RAM

Présentation et missions

Le budget annexe Petite Enfance est de loin le plus volumineux des trois budgets annexes, avec 1 532 K€ de dépenses réalisées en 2025. Il retrace l'ensemble des charges et produits liés aux structures d'accueil de la petite enfance gérées par la Ville (multi-accueil, crèches, relais assistants maternels). Il est financé principalement par les participations de la CAF (compte 747888 — 808 K€), les redevances des familles (compte 7066 — 161 K€) et la participation d'équilibre du Budget Principal vers le budget annexe (compte 75822 — 459 K€).

Exécution 2024 / 2025 - Section de fonctionnement

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses réalisées	1 515 746 €	1 532 397 €	+16 651 € (+1,1 %)
Recettes réalisées	1 504 199 €	1 532 397 €	+28 198 € (+1,9 %)
dont participations CAF / Dpts (chap.74)	871 532 €	900 251 €	+ 28 719 € (+3,3%)
dont redevances familles (chap.70)	182 274 €	162 344 €	-19 930€ (-10,9%)
dont participation d'équilibre du BP (cte 75822)	446 497 €	458 865 €	+ 12 368 € (+2,8%)
Résultat de fonctionnement		Équilibré	
Taux d'exécution dépenses	93,7 %	95,5 %	+1,8 pt

Les dépenses progressent modérément (+1,1 %), sous l'effet d'une légère hausse des charges à caractère général (prestations de garde externalisées, charges alimentaires). Les recettes suivent la même tendance, le taux d'exécution s'améliorant de +1,9 point. Le budget reste équilibré, conformément aux règles applicables aux budgets annexes M57. La participation d'équilibre du Budget Principal vers le budget annexe (compte 75822, 458 865 € en 2025) constitue environ 30 % des recettes de fonctionnement : elle traduit le soutien structurel de la Ville à son service de petite enfance, dont les recettes propres (familles, CAF) ne couvrent pas la totalité des charges.

Exécution 2024 / 2025 - Section d'investissement

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses réalisées	0 €	0 €	—
Recettes réalisées	3 085 €	710 €	-2 375 € (-77 %)
Restes à réaliser dépenses	0 €	0 €	—

Résultat cumulé et excédent reporté

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Résultat antérieur reporté (N-1)	19 580 €	22 665 €	+3 085 € (+15,8 %)
Résultat de l'exercice (investissement)	+ 3 085 €	+ 710 €	-2 375 € (-77%)
Résultat cumulé au 31/12	22 665 €	23 375 €	+710 € (+3,1 %)

Le résultat cumulé de la Petite Enfance se stabilise à 23 375 €, légèrement en hausse par rapport à 2024. Ce montant correspond aux dotations sur amortissements. L'absence totale de dépenses d'investissement réalisées traduit le fait que ce budget annexe ne porte pas de programme de travaux propre - les équipements nécessaires étant financés et portés par le Budget Principal.

Points clés - Petite Enfance

- ▶ Volume principal des BA : 1,53 M€ de dépenses ; +1,1 % en 2025, progression maîtrisée
- ▶ Financement tripartite stable : CAF (~59 %) + familles (~10 %) + Participation d'équilibre budget principal (~30 %)
- ▶ Taux d'exécution en progression : 95,5 % en 2025 vs 93,7 % en 2024 (+1,8 pt)
- ▶ Excédent cumulé en légère hausse à 23 375 €
- ▶ Concordance CA 2024 / CG 2024 : aucun écart constaté (CG SGC Flers, 00630)

A.4 Budget Annexe Quai des Arts (00640)

Établissement culturel pluridisciplinaire - Spectacles vivants, ateliers, résidences artistiques

Présentation et missions

Le Quai des Arts est l'établissement culturel pluridisciplinaire de la Ville d'Argentan : scène de spectacles vivants, ateliers de pratiques artistiques, accueil en résidence. Son budget annexe, d'un volume de 841 K€ en 2025, retrace les charges de programmation, de personnel technique et d'exploitation, ainsi que les recettes propres (billetterie, location de salles, subventions régionales et départementales). C'est le seul des trois budgets annexes à avoir réalisé des dépenses d'investissement en 2025 (6 816 €, contre 0 € en 2024).

Exécution 2024 / 2025 - Section de fonctionnement

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses réalisées	815 517 €	836 626 €	+21 109 € (+2,6 %)
Recettes réalisées	815 841 €	838 944 €	+23 103 € (+2,8 %)
dont redevances services culturels (chap.70)	168 106 €	118 241 €	-49 865 € (-29,7%)
dont dotations et participations (chap.74)	88 083 €	75 613 €	-12 478 € (-14,2%)
dont participation d'équilibre budget principal vers B.A (cte 75822)	538 920 €	603 167€	-64 247 € (-11,9%)
Résultat de fonctionnement	+ 1 692 €	Équilibré	
Taux d'exécution dépenses	85,9 %	89,4 %	+3,5 pt

Les dépenses progressent de +2,6 % en 2025, portées par des frais de programmation en hausse. Le taux d'exécution s'améliore nettement (+3,5 pt à 89,4 %), indiquant une meilleure mobilisation des crédits votés. En 2024, le résultat de fonctionnement affichait un excédent symbolique de 1 692 €. En 2025, l'équilibre est maintenu grâce à l'ajustement de la participation d'équilibre du Budget Principal (compte 75822).

Exécution 2024 / 2025 - Section d'investissement

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Dépenses réalisées	0 €	6 816 €	n.s. — première réalisation
Recettes réalisées	0 €	0 €	
Restes à réaliser dépenses	3 525 €	10 419 €	+ 6 894 € — décalage de livraisons
Restes à réaliser recettes	0 €	0 €	

En 2025, le Quai des Arts a mandaté des dépenses d'investissement (6 816 €), correspondant à des acquisitions de matériel technique. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 10 419 € au 31/12/2025, reflétant des commandes engagées non encore réceptionnées à la clôture. Ces RAR sont reportés au BP 2026.

Résultat cumulé et excédent reporté

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Résultat antérieur reporté (N-1)	1 692 €	0 €	-1692 € (-100 %)
Résultat de l'exercice (toutes sections)	25 102 €	27 118 €	+2 016 € (+8 %)
Résultat cumulé au 31/12	26 794 €	27 118 €	+ 324 € (+ 1,2%)
Résultat cumulé après RAR	23 269 €	16 699 €	-6 570 € (- 28,2%)

Le résultat cumulé diminue de 6 570 € du fait de dépenses d'investissement 2025 non couvertes par les recettes. L'impact des restes à réaliser (-10 419 €) ramène le résultat cumulé net à 16 699 € — toujours positif, ce qui préserve la situation du budget annexe. Aucune mobilisation de l'excédent pour couvrir un déficit d'investissement n'est nécessaire à ce stade.

☑ Points clés - Quai des Arts

- Progression maîtrisée : +2,6 % de dépenses - taux d'exécution en nette amélioration (+3,5 pt à 89,4 %)
- Dépense d'investissement mandatée en 2025 : 6 816 € - équipement technique de la salle
- RAR investissement de 10 419 € à reporter au BP 2026 - à suivre lors de la programmation
- Résultat cumulé positif (16 699 € net) - équilibre du budget annexe préservé
- Concordance CA 2024 / CG 2024 : aucun écart constaté (CG SGC Flers, 00640)

A.5 Synthèse des résultats cumulés - Budgets annexes

Le tableau ci-dessous présente les résultats cumulés de clôture des trois budgets annexes pour les deux exercices, tels qu'ils figurent dans les CFU 2025 et confirmés par les CG 2024. Tous les budgets annexes présentent un excédent cumulé positif en 2025 - aucune situation déficitaire à signaler.

Budget annexe	CA 2024	CFU 2025	Évolution
Budget annexe	CA 2024 / CG 2024	CFU 2025	Variation
Musées (00620)	50 308 €	33 744 €	-16 564 € (-32,9 %)
Petite Enfance (00630)	22 665 €	23 375 €	+710 € (+3,1 %)
Quai des Arts (00640) brut	26 794 €	27 118 €	+ 327 € (+ 1,2 %)
Quai des Arts (00640) net RAR	23 269 €	16 699 €	-6 570 € (-28,0%)
TOTAL excédents cumulés BA	99 767 €	84 237 €	-15 530 € (-15,6%)

La réduction globale des excédents cumulés (-15 530 €) est normale dans un contexte de relance des investissements sur les budgets annexes. Elle ne constitue pas un signal d'alerte : l'ensemble des budgets annexes reste excédentaire et aucun transfert de couverture de déficit n'est nécessaire. La Ville maintient sa capacité à soutenir ses services culturels et d'accueil de la petite enfance dans de bonnes conditions financières.

Points clés - Budgets annexes (synthèse)

- Trois budgets annexes actifs et sains : Musées, Petite Enfance, Quai des Arts - aucune situation déficitaire
- Volume total BA : 2,60 M€ de dépenses en 2025 (+0,9 % vs 2024) - progression modérée et maîtrisée
- Petite Enfance : budget dominant (59 % du total BA) - progression de +1,1 % - financement CAF stable
- Quai des Arts : premiers investissements techniques en 2025 (6 816 €) - RAR à suivre au BP 2026
- Concordance CA / CG 2024 confirmée sur les 3 budgets annexes — gage de qualité comptable
- Excédents cumulés en réduction normale (-15 530 €) ; stock global positif à 84 237 € (99 767 € en 2024)

ANNEXE B Glossaire et textes de référence réglementaires

Glossaire des abréviations

Sigle	Terme complet	Définition
BP	Budget Primitif	Budget voté par l'assemblée délibérante avant le début de l'exercice.
BA	Budget Annexe	Budget distinct du BP, retraçant une activité spécifique (musées, petite enfance...).
CA	Compte Administratif	Ancien document de clôture de l'ordonnateur, remplacé par le CFU à compter de 2024.
CG	Compte de Gestion	Ancien document de clôture du comptable public, fusionné dans le CFU.
CFU	Compte Financier Unique	Document de clôture budgétaire unique, co-signé ordonnateur et comptable (décret du 28/09/2022).
DM	Décision Modificative	Acte budgétaire autorisant une modification du BP en cours d'exercice.
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Total des dépenses courantes décaissées sur l'exercice (hors opérations d'ordre).
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement	Total des recettes courantes encaissées sur l'exercice (hors opérations d'ordre).
EB	Épargne Brute	RRF - DRF. Capacité d'autofinancement avant remboursement du capital de la dette.
EN	Épargne Nette	EB - capital remboursé. Marges disponibles pour le financement de l'investissement.
ETPT	Équivalent Temps Plein Travaillé	Unité de décompte des effectifs (quotité × période d'activité).
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA	Remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'investissement des collectivités.
GVT	Glissement Vieillesse Technicité	Progression automatique de la masse salariale liée à l'ancienneté et aux avancements.
ICNE	Intérêts Courus Non Échus	Intérêts calculés mais non encore versés à la date de clôture de l'exercice.
M57	Instruction M57	Instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et EPCI à fiscalité propre.
RAR	Restes À Réaliser	Engagements non mandatés (dépenses) ou non titrés (recettes) à la clôture.
ROB	Rapport d'Orientation Budgétaire	Document présenté avant le vote du BP, exposant les grandes orientations financières.
RFU	Rapport Financier Unique	Futur document unifié : CFU + ROB + note explicative de synthèse.
CRC	Chambre Régionale des Comptes	Juridiction financière contrôlant la gestion des collectivités territoriales.

Textes de référence réglementaires

Référence	Date	Objet
Décret n° 2022-1265	28 septembre 2022	Création du CFU — conditions et modalités d'application.
Arrêté du 28/09/2022	28 septembre 2022	Fixe les modèles de documents du CFU (M57).
Loi n° 2023-1322, art. 191	29 décembre 2023	LFI 2024 — instaure la cotation environnementale des dépenses d'investissement.
Règlement UE 2020/852	18 juin 2020	Taxonomie verte — 6 objectifs environnementaux base de la cotation.
Circ. IOCB1015077C	25 juin 2010	Classification emprunts — Charte de bonne conduite (Gissler) catégories A-1 à F.
CGCT art. L.2252-1		Plafond garanties d'emprunts : 50 % des RRF.
CGCT art. L.2313-1		Obligation de mise à disposition publique des documents financiers.